VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

R RTE 11000

Bases du programme

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

R

RTE 11000

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Édité par UTP **Élaboré par** Direction du programme RTE (PL RTE)	**Édité le** 20.02.2026 **Approuvé par** Haute direction du programme RTE (POL RTE)	**Subordonné à** – **Remplace** R RTE 11000 du 31.05.2018
Distribution Entreprises de chemin de fer de l'UTP Office fédéral des transports (OFT) Webshop RTE/téléchargement RTE (rte.utp.ch)	**Entrée en vigueur** Chaque entreprise de chemin de fer définit la date d'entrée en vigueur de cette réglementation en son sein.	**Versions linguistiques** d, f **Nombre de pages** 63

Bases du programme



© UTP

Conditions d'utilisation relatives à l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE)

Lors de l'utilisation des documents, il convient de garder à l'esprit qu'ils ont été rédigés pour répondre exclusivement aux besoins des chemins de fer et des entreprises de transports publics suisses et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique dans ce domaine. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les documents R viennent compléter ou améliorer les prescriptions souveraines et les normes techniques. Les instructions qu'ils donnent doivent être suivies comme tout règlement.
- Les documents D comprennent des manuels et des documentations servant de recommandations ou d'aides dans le quotidien professionnel ou, à titre exceptionnel, reflètent l'état de la technique et représentent la pratique effective en vue d'une standardisation.

Les formulations masculines employées dans le présent document valent sans discrimination pour les personnes de tous les sexes.

L'Union des transports publics (UTP) et les personnes ayant participé à l'élaboration de la présente réglementation de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) ne sont pas responsables des dommages pouvant résulter de l'utilisation des informations tirées de la réglementation. Aucune garantie n'est donnée quant au fait que les indications fournies soient complètes et exactes.

Direction du programme RTE (PL RTE)

Présidence

Dr Robert Leemann, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne

Membres

Johannes Erhart, Office fédéral des transports (OFT), Berne
Daniel Fankhauser, Aare Seeland mobil (ASm), Langenthal
Oliver Johner, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Berne
Stefan Keiser, Städtische Verkehrsbetriebe Bern BERNMOBIL, Berne
Werner Kurfess, Office fédéral des transports (OFT), Berne
Daniel Pixley, BLS SA, Berne
Martin Strobel, Union des transports publics (UTP), Berne
Gilbert Zimmermann, Chemins de fer rhétiques (RhB), Coire

Révision

Dr Senta C. Haldimann, Union des transports publics (UTP), Berne
Équipe de traduction, Union des transports publics (UTP), Berne

Éditeur

UTP Union des transports publics
Système ferroviaire
Dählhölzliweg 12, CH-3005 Berne
www.utp.ch, RTE@utp.ch

Traduction

Trad8, Delémont

Impression

Édition reliée Peter Gaffuri AG, Berne

Webshop RTE/téléchargement RTE

rte.utp.ch

ISBN 978-3-907469-57-6

© Union des transports publics, Berne, février 2026

Historique des modifications

Édité le	Modifications
08.12.2004	1re édition
22.06.2007	2e édition – révision générale
31.05.2018	3e édition – révision générale (compléments essentiels à des normes, neutralité du produit, communication, Webshop RTE, organisation du programme, processus d'élaboration, annexe B, feed-back et revue) – fusion des réglementations RTE R RTE 10000 et D RTE 10100 jusqu'à 10900 dans le R RTE 11000
20.02.2026	4e édition – révision partielle (adaptations à l'organisation UTP «Système ferroviaire», mise à jour pour une adaptation aux éditions actuelles des réglementations souveraines, actualisation des modalités de collaboration OFT/UTP, ajout concernant les expériences pratiques)

© UTP

Avant-propos

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE), un service de l'UTP, est un ouvrage de référence établi, qui est aujourd'hui devenu incontournable dans l'univers du chemin de fer suisse. Au travers de solutions standardisées communes, le programme RTE aide les entreprises de chemin de fer à planifier, concevoir, construire, transformer, exploiter et entretenir les installations de chemin de fer et les véhicules ferroviaires de manière économique et écologique.

Les entreprises de chemin de fer sont responsables de l'exploitation sûre, économique et durable de leurs installations et de leurs véhicules. Elles portent donc une grande responsabilité vis-à-vis des clients, des collaborateurs, des donneurs d'ordre et de la population. Elles doivent également en répondre auprès du législateur, qui a fixé ces tâches dans la loi fédérale sur les chemins de fer et dans les ordonnances correspondantes. La planification, l'étude de projet, la conception, la construction, la transformation, l'exploitation et la maintenance des installations de chemin de fer et des véhicules ferroviaires doivent donc être conformes aux réglementations souveraines et aux codes de pratique technique applicables.

Ces tâches pourraient être traitées individuellement par chaque entreprise. Les Chemins de fer suisses ont néanmoins décidé d'adopter une approche commune et ont posé la première pierre du programme RTE en 2000 avec l'Office fédéral des transports (OFT) sous la responsabilité de l'Union des transports publics (UTP).

L'UTP a répondu à l'appel en faveur d'une réglementation allégée qui soit adaptée aux exigences des usagers, ce qui nécessite une formation et une pratique appropriées. Il s'avère que l'ouvrage de référence RTE est le moyen adéquat de garantir la documentation de l'application de la technique de système ferroviaire.

Le développement et la mise à jour des réglementations RTE dans le système de milice et leur publication par l'UTP ont fait leurs preuves. Depuis 2003, l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) est devenu la plateforme la plus importante en matière de connaissances spécialisées ferroviaires suisses. C'est un outil efficace pour les professionnels du chemin de fer qui les aide considérablement dans leur travail quotidien.

Direction du programme RTE (PL RTE)
Berne, le 20 février 2026

© UTP

1 Généralités 10
1.1 Buts de la présente réglementation RTE 10
1.2 Application 10
1.2.1 Champ d'application 10

2 Bases 11
2.1 Réglementations souveraines 11
2.2 Normes 11
2.3 Réglementations RTE et réglementations des chemins de fer 11
2.4 Directives et fiches 12

3 Abréviations et termes 13
3.1 Abréviations 13
3.2 Termes 14

4 Principes 15
4.1 Objectifs 15
4.2 Relations avec les réglementations souveraines 16
4.3 Rôle des réglementations RTE 16
4.4 Relations avec les normes et les publications apparentées 17
4.4.1 Définition 17
4.4.2 Portée 17
4.4.3 Publications apparentées aux normes 18
4.4.4 Utilisation 18
4.4.5 Sources utilisées pour la liste des normes applicables à observer 18
4.5 Rapport coût/efficacité 19
4.6 Actualité 20
4.7 Neutralité 20
4.8 Langue 21
4.9 Financement 21
4.10 Coordination avec les gestionnaires du système 21
4.11 Communication 22
4.11.2 Groupes cibles 22
4.11.3 Contenu 22
4.11.4 Instruments 23
4.11.5 Sites Internet 23
4.11.6 Communication avec le bureau RTE 23
4.12 Distribution/Webshop RTE 24

5 Organisation du programme 25
5.1 Instances responsables 25
5.1.1 Membres RTE 25
5.1.2 OFT 25
5.2 Organes de l'UTP 26
5.2.1 Assemblée générale de l'UTP 26
5.2.2 Comité de l'UTP 26
5.2.3 Comité directeur de l'UTP 26
5.2.4 Commissions permanentes de l'UTP 26

 © UTP

5.2.5 Directeur/trice ... 27
5.3 Organes RTE ... 28
5.3.1 Haute direction du programme (POL RTE) ... 28
5.3.2 Direction du programme (PL RTE) ... 29
5.3.3 Coach RTE ... 30
5.3.4 Comités de pilotage RTE (CoPil RTE) ... 30
5.3.5 Groupes de projet RTE (GP RTE) ... 31
5.3.6 Comité consultatif de la POL RTE ... 33
5.4 Secrétariat de l'UTP ... 33
5.4.1 Division TP / équipe Système ferroviaire ... 34
5.4.2 Bureau RTE ... 34
5.4.3 Divisions Personnel et logistique, Communication, Droit et ressources ... 36

6 Structure ... 37

6.1 Vue d'ensemble de la technique de système ferroviaire et de l'exploitation ... 37
6.2 Système de numérotation ... 37
6.3 Types de réglementation RTE ... 40
6.4 Structure fixe des chapitres ... 40

7 Nouvelles réglementations RTE ... 43

7.1 Évaluation des besoins pour les nouvelles réglementations RTE ... 43

8 Projets de mise à jour et développement ... 44

8.1 Évaluation des besoins pour des projets de mise à jour et des développements ... 45
8.2 Revue ... 45
8.3 Processus de mise à jour ... 47

9 Travail de préparation ... 49

9.1 Détermination de l'idée de projet ou de la mise à jour ... 49
9.2 Décision préliminaire sur l'idée de projet ou la mise à jour ... 49
9.3 Établissement du mandat de projet ... 50
9.4 Approbation du mandat de projet ... 50

10 Processus d'élaboration ... 51

10.1 Début du projet/réunion initiale ... 52
10.2 Élaboration de la première ébauche ... 52
10.3 Première consultation ou consultation unique et correction ... 52
10.4 Deuxième consultation et correction ... 54
10.5 Validation et publication ... 55
10.5.1 Déroulement de la validation ... 55
10.5.2 Déclaration de conformité et demande de validation ... 58
10.5.3 Traduction et relecture ... 58
10.5.4 Publication ... 58
10.5.5 Date d'édition ... 59
10.5.6 Information ... 59
10.6 Fin du projet ... 59

 © UTP

11 Processus d’application 60
11.1 Intégration par les entreprises de chemin de fer et caractère contraignant 60
11.2 Complément spécifique aux entreprises par les chemins de fer (Annexes B) 60
11.2.1 Informations générales 60
11.2.2 Rôle des annexes spécifiques aux entreprises 61
11.2.3 Communication des Annexes B 61
11.3 Feed-back 61
11.4 Cycle de vie 61
11.4.1 Définition 62
11.4.2 Responsabilités 63
11.5 Instruments de contrôle 63
11.5.1 Planification des délais et surveillance des délais 63
11.5.2 Contrôle des coûts 63
11.5.3 Rapport d’état 63
11.6 Gestion des documents 63

 © UTP

1 Généralités

L'élaboration de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) est une tâche assumée conjointement par les entreprises de chemin de fer et coordonnée par l'UTP. Toutes les entreprises de chemin de fer mettent à disposition leurs réglementations existantes gratuitement à titre de base pour l'élaboration et l'utilisation provisoire.

La loi sur les chemins de fer oblige explicitement les entreprises de chemin de fer à élaborer les prescriptions pour une exploitation sûre (art. 17, al. 4, de la LCdF).

1.1 Buts de la présente réglementation RTE

La présente réglementation RTE fixe les principes d'élaboration, de développement, de validation, de publication, d'intégration par les entreprises de chemin de fer, de responsabilité, de financement et de communication de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE).

La présente réglementation RTE s'adresse aux groupes de projet RTE, aux responsables des chemins de fer, à l'OFT, à l'UTP ainsi qu'à la haute direction du programme RTE (POL RTE) et à la direction du programme (PL RTE).

1.2 Application

1.2.1 Champ d'application

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) est publié par l'UTP et fait partie de la plateforme d'expertise de technique ferroviaire et d'exploitation UTP qui s'adresse aux collaborateurs des chemins de fer suisses, aux fournisseurs et aux tiers mandatés. Il est ouvert à tous les domaines spécialisés de l'ensemble du système ainsi qu'à d'autres parties du système des transports publics suisses.

Les réglementations RTE explicitent, pour les chemins de fer, les réglementations souveraines et contiennent les règlements d'application nécessaires à l'utilisation pratique. Les réglementations RTE s'inscrivent dans le prolongement direct des réglementations souveraines applicables et des normes nationales et internationales.

© UTP